(KBA-010483)

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
CABINET DU CHEF DE L'ETAT
CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-:-Démocratie-:-Paix

// DECRET N° 83/224 DU 02 AVRIL 1983,
portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS.

Vu - La constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo
Vu - Le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu - Le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu - Le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
Vu - Le Décret 59/228 du31 Octobre 1959, portant création du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais,
Vu - Le Décret 59/239 du 27 Novembre des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er: Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais:

AU GRADE DE COMMANDEUR :

- Le Lieutenant-Colonel Jean-Louis GERVIL YAMBALA, Ministre d'Etat, chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Centrafricaine.
- Le Lieutenant-Colonel Christophe GAELONBE, Ministre de l'Intérieur de la République Centrafricaine.
- Le Capitaine Gaston GAMBOR, MINISTRE DES Affaires Sociales de la République Centrafricaine.
- Monsieur Alexis ZOUNIMBIAT, Ambassadeur, Directeur Général du Protocole d'Etat à la Présidence de la République Centrafricaine.
- Monsieur Jean KPOKA, Secrétaire Général au Ministère de l'Intérieur de la République Centrafricaine.

AU GRADE D'OFFICIER :

- Monsieur le Bernard [illegible], Ambassadeur Itinérant à la Presidence de la République Centrafricaine.

.../...

- Le Lieutenant-Colonel Joseph SONGOMALI, Chef de Cabinet Militaire à la Présidence de la République Centrafricaine.
- Monsieur Martin YANDO, Chef de Cabinet Particulier à la Présidence de la République Centrafricaine.
- Monsieur Jules KOMALE-MABORO, Ambassadeur Itinérant au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Centrafricaine.
- Monsieur Charles Hervé WENEZOUI, Directeur Général des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Centrafricaine.
- Monsieur Marc POUSSOURANDJI, Directeur de la Division Afrique Asie Océanie au Ministère des Aff ires Etrangères de la République Centrafricaine.
- Monsieur André MENGUI, Ambassadeur de la République Centrafricaine au Congo.

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur [illegible], Aide de Camp
- Monsieur OUAZOUMA-VOLOGBA Clément, Chef de Service de la Grande Chancellerie de la République Centrafricaine.
- Le Lieutenant Médecin Joseph GREMBE, Médecin Personnel du Chef de l'Etat de la République Centrafricaine.
- L'Adjudant-Chef Henri GBEBANGUI, Aide de Camp de la République Centrafricaine.
- Le Sergent-Chef Antoine KONGONGO, Officier d'Ordonnance de la République Centrafricaine.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne les droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 02 Avril 1983

Colonel Dénis SASSOU-NGUESSO.-